



## Notre histoire (4) : de 1038 à 1330

S uite de l'épopée massoise.

En 1038, le village est cité sous le nom de « Isnardo de Matio » dans un cartulaire de Lérins sans que l'on sache si cela indique le nom du propriétaire terrien local ou du métayer travaillant pour un seigneur (ainsi qu'il était de coutume dans cette région de la Provence avant l'installation d'un véritable féodalisme) ou s'il s'agit du village lui-même (cartulaire de Lérins T. 1,31). A cette époque, le site est en partie mis à la disposition des troupeaux de l'abbaye de Lérins qui y possède plusieurs manses. C'est l'époque à laquelle on constate la formation des premiers « castra » découlant de la volonté de regrouper la population autour du château et de l'église, à la fois pour des raisons pratiques liées à l'insécurité ambiante mais aussi pour avoir un meilleur contrôle de celle-ci.

En 1092 : « Lajetus de Massio » est témoin de la donation faite par Abellon de Garac, ancêtre des Castellane et des seigneurs du Haut Verdon, du quart de Briançonnet à l'abbaye de Lérins.

En 1138 : se manifesta depuis le 1<sup>er</sup> mai 1138 jusqu'à la fin de l'année suivante, une sécheresse si grande qu'à peine tomba-t-il une pluie aussi légère que la rosée du matin. Toutes les sources tarirent, celles qui, auparavant, étaient abondantes même dans le fort de l'été ne fournissaient pas cette année-là de l'eau pour boire dans le cœur de l'hiver... la mauvaise qualité des aliments jointe aux influences malignes d'un air embrasé suffirent pour occasionner la plus grande mortalité. L'année suivante de nombreux arbres périrent.

En 1147 : on dit qu'une croix s'inscrit dans la lune.

En 1159 : Aldebertus de Mazio est témoin d'un accord entre les chevaliers de Briançonnet et l'abbaye de Lérins.

En 1166 : le comté de Provence ainsi que le comté de Nice passent sous la suzeraineté du roi d'Aragon Alphonse 1<sup>er</sup>.

En 1200 : B de Mazio sert de témoin aux sires d'Amirat.

En 1217 : trois croix apparaissent dans le ciel.

En 1232 : pour la première fois, le village « Castrum de Macio » est cité ( Voir Bouche-Chorographie ou description de la Provence édité en 1664 ). Le terme de « castrum » indique très clairement l'existence d'une fortification permanente. Le texte fait aussi référence à une villa, terme hérité des Romains et désignant une agglomération non fortifiée. On peut toutefois être quasi certain que le terme castrum ne fait pas référence à la fortification dont il reste des pans de murs sur l'éperon rocheux qui domine le village actuel. En effet, d'une part, on constate que l'église et les restes du château sont éloignés de plus de 200 mètres, ce qui est inhabituel car au Moyen Age les églises étaient toujours construites au pied ou à l'intérieur d'une fortification et non à l'extérieur du village comme c'est le cas ici. D'autre part, des fouilles archéologiques entreprises en 1976 parmi les restes de fortification de l'éperon rocheux ont montré que les ruines de l'enceinte que l'on peut encore voir, résultent de constructions effectuées en deux campagnes au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, soit bien plus tard que l'église elle-même. Enfin, un texte du XI<sup>e</sup> siècle fait

référence à un château nommé « Rabacaul » situé dans le secteur du Mas mais dont on ne connaît pas précisément la localisation. Au vu de ces différents éléments, certains archéologues supposent qu'un premier château du Mas ait pu être dressé au XII<sup>e</sup> siècle, voire peut-être même dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle sur le sommet situé à quelque distance au nord et au-dessus de l'église. Cette construction aurait entraîné, à plus ou moins longue échéance, le rassemblement d'un premier village à son pied sur le petit plateau qui porte aujourd'hui le cimetière et l'église. L'église serait ainsi le dernier témoin de l'existence de cette première agglomération du Mas. Le terme de castrum indique toutefois une fortification peu importante, ce qui semble être confirmé par la nature des lieux, l'emplacement ne permettant pas la présence d'une construction massive : dans ces châteaux, les garnisons étaient en général assez faibles, un châtelain, huit ou dix sergents, quelques archers ou arbalétriers, un ou deux chiens. En cas d'attaque, les habitants devaient concourir à la défense, c'est pourquoi les ordonnances comtales exigeaient qu'ils fussent pourvus d'un armement complet : une lance, une épée, une cervelière, un écu.

Bien que rien ne permette la moindre certitude à ce sujet, il est possible que l'abandon de ce premier site ait été consécutif à la longue série de combats qui eurent lieu dans toute la Provence orientale à cette époque, se poursuivant jusqu'aux alentours de 1278 dans la région de Puget-Théniers sans que l'on sache si cet abandon a été le fait de la destruction du premier château ou la recherche d'un nouveau site offrant une défense plus efficace.

En 1239 : Papon indique des chutes de neige continues suivies d'un froid intense. Le vin gela dans les tonneaux et d'énormes glaçons s'amoncelèrent sur le bord des cours d'eau. Le Var charriait des glaçons.

En 1252 : le comte de Provence confisque la seigneurie du Mas à Laugier du Mas et à son fils suite à un meurtre.

Les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles sont ceux de la création des gros domaines ruraux d'origine religieuse ou seigneuriale, la lutte entre seigneurs prend vite un aspect économique. On construit des bastides, des maisons fortes sur les limites des finages.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Le Mas devient le lieu d'un grand pèlerinage, un grand nombre de gens venant vénérer la relique du chef de Saint Arnoux, évêque de Metz, conservée dans une crypte, aujourd'hui comblée, située dans l'église tardo-romane du village. La commune possédait en fait deux reliques de ce saint, l'autre étant constituée par un morceau d'os d'un de ses bras. Nul ne sait comment ni pour quelles raisons ces deux reliques sont devenues associées au village du Mas à cette époque.

En 1309 : on note « le feu dans l'air », peut-être une période de canicule comme à l'été 2003.

En 1330 : tout le haut-pays est dévasté par des intempéries catastrophiques. La pluie va tomber six mois sans discontinuer détruisant l'ensemble des récoltes. La misère la plus noire va sévir dans le comté ainsi que la famine et la maladie qui emporteront le tiers de la population.

De 1346 à 1353 : une épidémie de peste venue de l'Inde par la Méditerranée décime les populations de ces terroirs agricoles qu'elle anéantira pour moitié.

Le 27 juillet 1348 : Jeanne reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse du duché des Pouilles, de la principauté de Capua, de la province de Forqualquerio et du Piémont, donne au frère Isnard de Albanis, de la branche des seigneurs du Bar, prieur de Capoue de la maison de Saint-Jean de Jérusalem, le château de Mas (Massio) et le petit château d'Aiglun (Egledunio) ainsi que la souveraineté juridique (« mero et mixto imperio ») et les rentes relatives, d'un montant de 15 livres.

En 1351 : Bertand de Grasse hérite du fief du Mas. Il sera probablement à l'origine de la construction de la fortification dont il reste les pans de murs sur l'éperon rocheux.

En 1364 : ce fut une année de calamités, après une longue période de sécheresse, un vent impétueux et violent souffla du fond de l'Afrique apportant dans les Alpes-Maritimes une invasion de sauterelles. Ces prédateurs obscurcirent le ciel avant de tomber au sol pour y dévorer l'herbe, les plantes et jusqu'aux feuilles d'oliviers. Les récoltes étant totalement détruites, la reine Jeanne de Provence vint au secours des habitants en leur faisant envoyer du blé et des légumes de la Sicile et du royaume de Naples. Cette calamité fut suivie par un hiver des plus rigoureux, les fleuves et les rivières gelèrent.

Durant ces XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, la région qui formera plus tard le comté de Nice est morcelée en 4 circonscriptions : l'une sous l'autorité d'un bailli à Barcelonnette et trois vigueries : à Nice, Vintimille et Puget-Théniers, qui nous intéresse plus particulièrement. L'administration locale est déjà très perfectionnée. Placé sous les ordres du sénéchal de Provence, le viguier représente le comte dans sa circonscription. Il est nommé pour un an. Les fonctions judiciaires sont confiées au juge de la viguerie et l'appel de ses jugements est porté devant le juge mage de Provence. Il y a aussi un agent financier, le clavaire, sorte de receveur particulier des finances.

La population jouait un rôle actif dans la vie publique. Lorsque le suzerain avait besoin d'argent, il convoquait à Aix ou dans une autre grande ville les états de Provence formés des représentants des trois ordres et leur demandait le vote d'un don gratuit. Les villages eux même participaient à cette activité.

Les habitants des communautés ( universitates ) se réunissaient en assemblées générales au son de la cloche sur une place publique ou devant l'église paroissiale dans le cimetière pour traiter des affaires locales. C'est là qu'ils élistaient les procureurs ou syndics qui, d'abord nommés pour une affaire particulière, sont devenus peu à peu les représentants permanents des communautés. Dans ces divers parlements, assemblées d'états et de vigueries, assemblées générales de communautés, ont été rédigés à partir du XII<sup>e</sup> siècle les statuts, dont les uns simplement municipaux, les autres communs à toute une viguerie, étaient destinés à corriger les abus et à codifier les traditions administratives. Il ne faut pas, en effet, se représenter les populations de ces périodes comme passives et soumises, bien au contraire, jalouses de leurs droits, elles protestaient inlassablement toutes les fois que l'on tentait de réduire leurs droits ou leurs privilèges. Leurs plaintes visaient surtout les fonctionnaires subalternes, beaucoup trop nombreux à cette époque, qui sous couvert d'administration et de justice, tracassaient les habitants avec un esprit de fiscalité excessive : sous-viguiers, clavaires, notaires, huissiers, geôliers, gabelots.

La population se divisait en deux classes, les nobles et les non nobles (ignobles) car le servage avait été aboli à cette époque. L'homme noble exerçait le métier militaire et ne se livrait pas aux

travaux des champs. Il ne bêche pas, disent les textes et ne conduit pas un âne chargé de bois et de fumier. Le noble était privilégié ou, selon l'expression de l'époque, libre, c'est-à-dire qu'il ne payait pas les impositions qui pesaient sur les roturiers ; mais en revanche il devait tous les ans le service des armes appelé « quarantaine », soit une période de service de 40 jours durant laquelle étaient comprise la durée des voyages aller et retour.

Les impositions que payaient les roturiers étaient en premier lieu les quêtes ou tailles. Ces redevances qui étaient en principe exceptionnelles étaient perçues lorsque le comte de Provence se rendait en armes auprès de l'empereur, quand il était armé chevalier, quand il mariait ses enfants et partait pour la croisade. Le non noble devait en second lieu l'albergue, dont l'origine doit être cherchée dans le droit qu'avait le suzerain de se faire héberger durant ses voyages, et la cavalcade, contribution destinée à subvenir aux frais que nécessitait la défense militaire du pays. Chaque village fortifié ou château était taxé et abonné et devait prendre en charge un certain nombre d'hommes ou d'équipement (qui devait entretenir x hommes, qui devait fournir un ou plusieurs chevaux armés ou non armés etc...)

A ces impôts s'ajoutaient les gabelles, taxes indirectes : elles désignaient tout impôt assis sur la vente et la circulation des marchandises (serait-ce l'ancêtre de notre chère TVA ?), et c'est parce que la gabelle du sel est devenue la plus rémunératrice que l'on associe généralement le mot à une taxe sur le sel.

Le sel consommé dans notre région venait des salins d'hiéments. Le monopole était affermé à un conservateur qui achetait le sel au prix de trois ou même deux deniers et demi le setier et le revendait douze aux habitants et quatorze aux étrangers. Le produit de la ferme était un des revenus les plus appréciables du comté. Le sel a joué dans la vie économique de la province un rôle capital. Il était la principale denrée importée, et c'est pour son transfert à dos de mulets que de nombreux chemins ont été construits.

Mais tous les impôts que l'on vient d'énumérer ne suffisaient pas aux besoins grandissants des princes qui se ruinaient en de coûteuses expéditions et, l'octroi de dons gratuits, c'est-à-dire de subsides normalement consentis librement, étaient devenus quasiment obligatoires et courants, comme dans la plupart des états féodaux.